



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

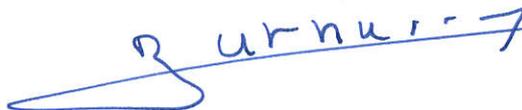
Vous êtes invité.e à vous trouver, **le vendredi 17 mars 2023, à 18 h 30**, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Décisions du Maire prises entre le 12 janvier et le 10 mars 2023.
2. Déclarations d'intention d'aliéner : renoncations au droit de préemption.
3. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2023.
4. Location de locaux nus « La Friche » - Exercice de l'option d'assujettissement à la TVA.
5. Désignation des membres de la commission communale de contrôle des listes électorales.
6. Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois permanents.
7. Création d'une commission permanente consultative chargée de l'étude des offres d'achat de biens immobiliers communaux.
8. ONF - Programme d'actions pour l'année 2023 – Financement Conseil Départemental - Conseil Régional.
9. Exploitation et commercialisation des bois en parcelles 78, 90, 92 et 120.
10. Signature de la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG.
11. Avenant à la convention avec le Syndicat AEP pour fourniture d'eau à la Commune de Bidos.
12. Dégrèvements d'assainissement sur les factures de 2022.
13. Dégrèvements d'eau sur les factures de 2022.
14. Motion de soutien pour le maintien de l'impression à Berlanne des journaux « La République des Pyrénées » et « l'Éclair des Pyrénées ».
15. Questions diverses.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

OLORON STE-MARIE, le 10 mars 2023.

LE MAIRE,



Bernard UTHURRY



Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyés par mail (l-paris@oloron-ste-marie.fr) **au plus tard le mercredi 15 mars 2023, à 18 h 30.**